

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 23 mai 2017, à 19 h 30.

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Marilyne Lafrance	
Pierre Lavoie	
Claude Nadeau	
Marie Claude Noiseux	
Serge Poirier	
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA

**Sont absents :**

Danny Lamoureux	
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire

**Sont également présents :**

Eric Racine	Directeur général
Carl Morissette	Directeur général adjoint, services éducatifs
Guy Tardif	Directeur général adjoint, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Paule-Andrée Bouvier	Directrice, service du secrétariat général et des archives par intérim
Mario Beauvais	Directeur par intérim, service des ressources matérielles
Nathalie Paré	Anick Héту Directrice, service des ressources humaines
Isabelle Charest	Directrice, service des ressources financières
	Coordonnatrice, Service des communications

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Madame Marie-Claude Noiseux

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**Monsieur Paul Sarrazin annonce que le point 7.1.5 sera traité dès le début de la rencontre afin d'assermenter la commissaire nouvellement élue, madame Geneviève Perron.**

### 3. MENTION DE FÉLICITATIONS

19CC1617-115

#### 3.1 TROUSSE DE LECTURE PARENTS-ENFANTS

**CONSIDÉRANT** que l'élaboration de la *Trousse lecture Parents-Enfants* est le fruit du travail de plusieurs collaborateurs internes et externes, le tout chapeauté par Monsieur Éric Marchand, conseiller pédagogique au préscolaire;

**CONSIDÉRANT** la généreuse collaboration du Cercle des fermières Sainte-Trinité de Granby pour la confection de pochettes de transport;

**CONSIDÉRANT** que l'apprentissage de la lecture est un atout majeur à la réussite scolaire et qu'il s'agit d'un enjeu important pour la commission scolaire du Val-des-Cerfs;

**CONSIDÉRANT** que la mise à la disposition de cette trousse auprès des familles de notre communauté (24 écoles sur 31 offrant la maternelle) permettra la fréquentation à la maison de livres de qualité par les enfants, ce qui permettra de soutenir cet apprentissage;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux appuyé par Madame Suzie Lambert.

**QUE** le Conseil des commissaires décerne une mention de félicitations à Monsieur Eric Marchand, au Cercle des fermières Sainte-Trinité de Granby, et à leurs collaborateurs pour l'élaboration de la *Trousse lecture Parents-Enfants* au préscolaire.

Adopté à l'unanimité

### 4. AUDITIONS D'ÉLÈVES

Nil.

### 5. AUDITIONS DE CONTRIBUABLES ET DE DÉLÉGATIONS

#### **Monsieur David Béland**

Représentant des parents dont les enfants sont inscrits au programme Études Sports Tennis de l'école secondaire Massey-Vanier, monsieur Béland partage sa déception et sa frustration à l'égard du changement récent du lieu choisi pour donner la formation. Il demande au Conseil des commissaires de réviser la décision d'octroyer le contrat à une organisation de Granby et de permettre au fournisseur actuel, de Knowlton, de poursuivre le service pour l'année prochaine. Il énumère les différents arguments en appui à sa demande.

En réponse à monsieur Béland, monsieur Paul Sarrasin mentionne que le conseil est sensibilisé par ses propos et qu'il les prendra en considération dans sa réflexion.

#### **Madame Jacinthe Leduc**

Madame Leduc pose des questions au sujet de la structure organisationnelle adoptée lors de la dernière séance publique et les liens avec les mesures d'optimisation mises en place depuis quelques années et les coupures d'effectifs qui y sont rattachées. Elle demande notamment des explications pour justifier les modifications apportées sur le plan des effectifs, notamment les positions des DGA avec cumul de fonctions, les nouveaux postes de directions et directions adjointes, et le changement au niveau du poste de secrétaire général.

En réponse à madame Jacinthe Leduc, monsieur Eric Racine indique que la structure organisationnelle des cadres est financée selon le produit maximal de la taxe (PMT). L'impact financier en lien avec les modifications apportées à la structure démontre un investissement qui demeure inférieur au montant accordé. Il ajoute toutefois que cette structure prévoit également des abolitions de poste. Quant aux postes de DGA en cumul de fonctions, il s'agit d'un arrimage avec cette année afin de s'assurer de la continuité dans les dossiers.

## 6. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

19CC1617-116

### 6.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 25 AVRIL 2017**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### 6.2 **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2017**

Monsieur Eric Racine mentionne que les suivis ont été pris en considération par l'administration.

19CC1617-117

### 6.3 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 9 MAI 2017**

Il est proposé par Madame Georgette Beaugard Boivin et appuyé par Madame Jeannine Barsalou

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

### 6.4 **SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2017**

Monsieur Eric Racine mentionne que les suivis ont été pris en considération par l'administration.

## 7. **ÉTUDE DES DOSSIERS**

### 7.1 **POLITIQUE 1.0 – ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

#### 7.1.1 **PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

Monsieur Paul Sarrazin fait la lecture d'un courriel d'appréciation reçu concernant la soirée du Gala des commissaires.

#### 7.1.2 **PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Madame Georgette Boivin félicite les élèves, enseignants et personnel responsable des activités auxquelles elle a assisté notamment dans le cadre du projet *Autour d'une exposition* et de la présentation des projets de recherche des classes du Programme d'éducation internationale (PEI) de l'école Centrale.

Monsieur Pierre Lavoie commente sa visite des ateliers des programmes d'insertion socioprofessionnelle pour Fabrication des produits de bois et aide soudeur-monteur. Il réitère le souhait de soutenir ces programmes et mettre en place les moyens appropriés pour recruter le nombre d'élèves nécessaire pour le démarrage annuel des cohortes.

Madame Marilyne Lafrance souligne l'implication du comité, des animateurs, et des autres collaborateurs dans le cadre de l'organisation du Gala des commissaires 2017.

### 7.1.3 PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Nil.

19CC1617-118  
#36-01-30-024

### 7.1.4 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES 2018

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur les élections scolaires* fixe à 10 le nombre de circonscriptions électorales pour la Commission scolaire du Val-des-Cerfs et ce, en conformité avec le nombre d'électeurs de son territoire évalué à 108 916 électeurs;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'autorisation a été présentée au ministre, le 13 mars 2017, pour établir 2 circonscriptions supplémentaires;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 17 mai 2017, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a reçu l'autorisation du ministre d'accroître le nombre de circonscriptions à 12;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de division des circonscriptions électorales doit être adopté par le Conseil des commissaires, conformément à l'article 7.5 de la *Loi sur les élections scolaires*;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Monsieur Claude Dubois

**D'ADOPTER** le projet de division amendé des circonscriptions électorales :

#### **Circonscription électorale 01 (8 430 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Farnham (V), Sainte-Sabine (M), Saint-Ignace-de-Stanbridge (M) et Notre-Dame-de-Stanbridge (M).

#### **Circonscription électorale 02 (7 564 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Bedford (V), Dunham (V), Stanbridge East (M), Stanbridge Station (M), Saint-Armand (M), Pike River (M), Bedford (CT) et une partie de la Ville de Cowansville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de la Rue de la Rivière, cette rue, le boulevard Jean-Jacques-Bertrand jusqu'à la limite municipale, la limite municipale sud, le boulevard Jean-Jacques-Bertrand, la limite municipale est, nord puis ouest jusqu'au point de départ.

#### **Circonscription électorale 03 (7 935 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Sutton (V), Lac-Brome (V), Brome (VL), Abercorn (VL), Bolton-Ouest (M) et Frelighsburg (M).

#### **Circonscription électorale 04 (9 234 électeurs)**

Comprend la Municipalité d'East Farnham et une partie de la Ville de Cowansville délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et de la Rue de la Rivière, cette rue, le boulevard Jean-Jacques-Bertrand jusqu'à la limite municipale sud, cette limite, le boulevard Jean-Jacques-Bertrand, la limite municipale est, nord puis ouest jusqu'au point de départ.

#### **Circonscription électorale 05 (9 607 électeurs)**

Comprend la Ville de Bromont, la Municipalité de Brigham et une partie de la ville de Granby délimitée comme suit : à partir d'un point situé à la jonction de la limite municipale ouest et de l'Autoroute des Cantons-de-l'Est, cette limite municipale, le boulevard David-Bouchard Sud la ligne à haute-tension, la limite municipale est et l'Autoroute des Cantons-de-l'Est jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 06 (9 746 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Waterloo (V), Warden (VL), Shefford (CT) et Saint-Joachim-de-Shefford (M).

**Circonscription électorale 07 (9 992 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Yamaska Nord, et de la limite municipale est, cette limite municipale est, la ligne à haute-tension, la rivière Yamaska Nord, la rue Simonds Sud, la rue Denison Ouest, la rue Denison Est, la rue de la Gare, le lac Boivin, la rivière Yamaska Nord jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 08 (9 551 électeurs)**

Comprend les municipalités suivantes : Roxton Pond (M), Saint-Alphonse-de-Granby (M) et Sainte-Cécile-de-Milton (M) de même qu'une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du boulevard David-Bouchard Sud et de la limite municipale sud, cette limite municipale sud, ouest puis nord, le chemin Milton, la rue Principale, le boulevard David-Bouchard Sud jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 09 (8 882 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Denison Ouest et de la rue Simonds Sud, cette rue, la rue Cowie, la rue Irwin, la rue Maisonneuve, la rue Simonds Sud, la rue Principale, la rue Robinson Sud, la rue Denison Ouest jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 10 (8 973 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Principale et du chemin Milton, ce chemin, la limite municipale nord puis est, la rivière Yamaska Nord, le Lac Boivin, le prolongement du boulevard Leclerc Est (incluant la rue de l'Estrie), ce boulevard, la rue Saint-André Est, la rue Dufferin, le boulevard David-Bouchard Nord, la rue Principale jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 11 (9 605 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Cowie et de la rue Simonds Sud, cette rue, la rivière Yamaska Nord, la ligne à haute-tension, le boulevard David-Bouchard Sud, le boulevard David-Bouchard Nord, la rue Dufferin, le boulevard Leclerc

Ouest, la rue Principale, la rue Simonds Sud, la rue Maisonneuve, la rue Irwin, la rue Cowie jusqu'au point de départ.

**Circonscription électorale 12 (9 397 électeurs)**

Comprend une partie de la Ville de Granby délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rue Principale et du boulevard Leclerc Ouest, ce boulevard, la rue Dufferin, la rue Saint-André Est, le boulevard Leclerc Est, son prolongement (excluant la rue de l'Estrie), le lac Boivin, la rue de la Gare, la rue Denison Est, la rue Denison Ouest, la rue Robinson Sud, la rue Principale jusqu'au point de départ.

Un vote est demandé.

**Pour : 13**

**Contre : 1**

**Abstention : 1**

Adopté à la majorité.

### 7.1.5 ASSERMENTATION MADAME GENEVIÈVE PERRON – COMMISSAIRE CIRCONSCRIPTION # 12

Messieurs Paul Sarrazin et Eric Racine procèdent à l'assermentation de madame Geneviève Perron.

## 7.2 POLITIQUE 1.1 – STYLE DE GOUVERNANCE

19CC1617-119

### 7.2.1 ADHÉSION LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

**CONSIDÉRANT** que *Loisir et Sport Montérégie* se charge de promouvoir le loisir et le sport sur son territoire, d'en assurer la défense et le développement, et de stimuler la concertation et le partenariat entre les différents intervenants du monde municipal, scolaire et associatif;

**CONSIDÉRANT** que la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* souhaite encourager la pratique de sports et de loisirs et reconnaît son importance pour assurer un bon état de santé physique et mentale;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Madame Suzie Lambert

**DE RÉITÉRER** l'adhésion et le partenariat entre la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* et *Loisir et Sport Montérégie* pour l'année 2017-2018;

**D'AUTORISER** le paiement de la cotisation annuelle à *Loisir et Sport Montérégie* au montant de cent quatre-vingt-six et quatre-vingt-dix (186,90 \$), taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

## 7.3 POLITIQUE 2.2 – ÉVALUATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

19CC1617-120

### 7.3.1 FIN DE PROBATION ERIC RACINE

**CONSIDÉRANT** la nomination de monsieur Eric Racine au poste de Directeur général de la Commission scolaire, sous réserve d'une période probatoire se terminant au plus tard le 13 juin 2017, tel qu'il appert de la résolution adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires le 13 décembre 2016 (19CC1617-068) ;

**CONSIDÉRANT** au terme de la période probatoire, la recommandation unanime du comité de sélection, à l'effet que monsieur Eric Racine a positivement rencontré les exigences de son poste de Directeur général;

**CONSIDÉRANT** l'aval du Conseil des commissaires à la séance de travail du 23 mai 2017;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Jeannine Barsalou

**DE CONFIRMER** à monsieur Eric Racine la fin de sa période probatoire à titre de Directeur général de la Commission scolaire en date du 23 mai 2017;

**DE FÉLICITER** monsieur Racine pour la qualité de son travail et pour son engagement à la mission de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Un vote est demandé.

**Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 2**

Adopté à l'unanimité.

## 7.4 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

### 7.4.1 DOTATION DES POSTES

19CCI617-121

#### 7.4.1.1 NOMINATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CSVDC

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste de direction générale adjointe depuis la nomination de monsieur Eric Racine au poste de Directeur général intérimaire, le 28 avril 2015 et de sa nomination comme Directeur général le 13 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT** la confirmation de la fin de la période probatoire de monsieur Eric Racine, le confirmant dans ses fonctions le 23 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture du poste de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

**CONSIDÉRANT** le Comité de sélection nommé en vertu de la résolution 19CC1617-103 afin d'acquitter le mandat accordé par le Conseil des commissaires;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** des discussions tenues en séance de travail le 23 mai 2017;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Claude Nadeau

**DE PROCÉDER** à la nomination de Monsieur Alain Bachand au poste de directeur général adjoint avec

- une entrée en fonction à déterminer par le directeur général au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2017;
- un contrat pour une période indéterminée;
- une période probatoire d'un an.

**DE MANDATER** à cet effet, le président de la Commission scolaire, pour libeller et signer un contrat d'engagement pour et au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Adopté à l'unanimité.

Madame Georgette Beauregard Boivin souhaite féliciter monsieur Alain Bachand.

19CCI617-122

#### 7.4.1.2 NOMINATION DE LA DIRECTION DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil des commissaires de pourvoir le poste vacant de Direction du Services des ressources matérielles nouvellement créé à la structure administrative de la Commission scolaire pour 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Politique de dotation des ressources humaines à l'égard de la composition d'un comité de sélection ;

**CONSIDÉRANT** les échanges lors des séances de travail le 4, 11, et 25 avril 2017, ainsi que le 23 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité en date du 23 mai 2017;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon et appuyé par Monsieur Claude Dubois

**DE NOMMER** Monsieur Mario Beauvais à titre de Directeur des ressources matérielles, sujet à une période probatoire d'une année. Cette nomination entrera en vigueur à une date à déterminer par le directeur général.

Adopté à l'unanimité.

19CCI617-123

#### **7.4.1.3 NOMINATION DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES CORPORATIVES**

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil des commissaires de pourvoir le poste vacant de Direction des communications, et des affaires corporatives nouvellement créé à la structure administrative de la Commission scolaire pour 2017-2018;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Politique de dotation des ressources humaines à l'égard de la composition d'un comité de sélection ;

**CONSIDÉRANT** les échanges lors des séances de travail le 4, 11, et 25 avril 2017, ainsi que le 23 mai 2017;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité en date du 23 mai 2017;

Il est proposé par Madame Georgette Beuregard Boivin et appuyé par Monsieur Pascal Lavigne

**DE NOMMER** Madame Paule-Andrée Bouvier à titre de Directrice des communications et des affaires corporatives sujet à une période probatoire d'une année. Cette nomination entrera en vigueur à une date à déterminer par le directeur général.

Adopté à l'unanimité.

19CCI617-124  
#36-01-30-025

#### **7.4.2 MISE EN DISPONIBILITÉ ET NON RÉENGAGEMENT**

**CONSIDÉRANT** l'analyse des besoins en effectifs enseignants pour la prochaine année ;

**CONSIDÉRANT** les explications fournies en séance de travail concernant les enseignants en incapacité;

**CONSIDÉRANT** la liste d'enseignants non réengagés déposée, l'analyse faite à la séance de travail du 23 mai 2017 et l'aval reçu;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**DE PROCÉDER** au non réengagement d'enseignants pour surplus de personnel et pour incapacité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, conformément à la liste déposée.

Adopté à l'unanimité.

#### **8. CONSENTEMENT MUTUEL**

Nil.

#### **9. COMMUNICATION ET APPUI**

Nil.



19CC 1617-125  
#36-01-30-026

## 9.1 RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

**CONSIDÉRANT** qu'en application de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit établir par règlement une procédure d'examen des plaintes formulées par les parents ou les élèves;

**CONSIDÉRANT** le Règlement de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs RE-29 : Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

**CONSIDÉRANT** que la procédure prévoit que le plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte ou du résultat de cet examen peut s'adresser au Protecteur de l'élève;

**CONSIDÉRANT** qu'après avoir examiné la plainte et fait enquête, le Protecteur de l'élève doit, dans les 30 jours de la réception de la plainte, donner au conseil des commissaires son avis sur le bien-fondé de la plainte et le cas échéant, lui proposer les correctifs qu'il juge appropriés;

**CONSIDÉRANT** qu'une plainte a été acheminée au Protecteur de l'élève et que ce dernier, après enquête, a produit l'avis #1617-15, dans lequel il considère la plainte non fondée.

Il est proposé par Monsieur Serge Poirier et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de l'avis #1617-15 et du rapport en appui, produits par le Protecteur de l'élève en lien avec la plainte.

Adopté à l'unanimité.

19CC 1617-126  
#36-01-30-027

## 9.2 CHARTE EN FAVEUR DU TRANSPORT ACTIF

**CONSIDÉRANT** l'objectif 1.4 : améliorer l'environnement sain et sécuritaire, du plan stratégique de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;

**CONSIDÉRANT** la PO-27 : Politique pour une saine alimentation et mode de vie actif ;

**CONSIDÉRANT** que le transport actif est reconnu comme une source d'activité physique permettant de contribuer au bien-être et à la réussite;

**CONSIDÉRANT** que la PO-05 : Politique relative aux règles et critères d'inscription et de transferts des élèves s'inscrit déjà dans une optique favorisant le transport actif;

**CONSIDÉRANT** les actions qui ont été prises par les écoles et différents partenaires, dont Vélo-Québec et les regroupements de Québec en Forme, Jeunes en forme Haute-Yamaska (JEFHY) et Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi (JeMBM) pour promouvoir les saines habitudes de vie et les déplacements actifs des élèves;

**CONSIDÉRANT** la présentation de la Charte en faveur du transport actif à la séance de travail du conseil des commissaires du 21 février 2017 par les représentantes de JEFHY et JeMBM

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs de continuer à prioriser les déplacements actifs et à soutenir ses partenaires qui contribuent à la promotion des projets pour les déplacements actifs;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Noiseux et appuyé par Monsieur Serge Poirier

**D'APPUYER** la Charte en faveur du transport actif, telle que déposée.

**ET DE METTRE EN APPLICATION** les principes énoncés.

Adopté à l'unanimité.

